

Compte rendu du comité syndical du 11 septembre 2008

ELUS PRESENTS DU COMITE SYNDICAL

<u>COMMUNE</u>	<u>DELEGUES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
<i>AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE</i>	Mme Monique LANAUD	
<i>BELLECOMBE</i>	Mme Josiane GAUDY	
<i>CHASSAL</i>	M. Roger RINALLDI	
<i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE LIZON</i>	M. Claude COTTET	
	Mlle Edith MEYNIER	
	M. Gilles DELATRE	
		Mme Christine CASERY
	M. Bruno LECOQ	
<i>LA PESSE</i>	Mme Marie-Odile GAY	
<i>LA RIXOUSE</i>	Mme Anne LOZNEANU	
<i>LAMOURA</i>	M. Jean-Marc DOUVRE	
<i>LEZAT</i>	Mme Liliane REGAD	
<i>LES BOUCHOUX</i>	Mme Michèle GUILLOBEZ	
<i>LES MOLUNES</i>	M. Bernard HANSBERGER	
<i>LES MOUSSIERES</i>	Mme Isabelle BOUILLIER	
<i>LONGCHAUMOIS</i>		Mme Johane GROSSIORD
	M. Jean-Gabriel NAST	
	Mme Odette MOUGIN	
	Mme Bénédicte BOURGEOIS	Mme Danielle MARUZZI
<i>MOLINGES</i>	M. Jean-François DEMARCHI	
	Mme Liliane SPILLER	
<i>ROGNA</i>	Mme Michèle ROTH	
<i>SAINT-CLAUDE</i>	M. Francis LAHAUT	
	Mme Christiane DARMEY	
	Mme Marie Hélène SOUEI	
	Mme Hélène REVERT	
	M. Michel ECARNOT	
	Mme Catherine VINCENT-NEVEU	
<i>SEPTMONCEL</i>	Mme Françoise PÉRALTA	
<i>VILLARD -ST SAUVEUR</i>	Mr André LAGRON	
	Mme Dominique FAIVRE	
<i>VILLARD-SUR-BIENNE</i>	Mme Joëlle GAUTHIER	

EXCUSES

<u>COMMUNE</u>	<u>DELEGUES</u>
<i>BOIS D'AMONT</i>	Mme Murielle GARDEY
	Mme Gislaine NEVEUX
	Mme Marine HUET
<i>CHOUX</i>	M. René GELY
<i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE LIZON</i>	Mme Muriel ROUX
<i>LAJOUX</i>	Mme Catherine GAUTHERET
<i>LA MOUILLE</i>	M. Alain OUBIBET
<i>SAINT-CLAUDE</i>	M. André VIALLE
	M. Michel DUFOUR
<i>SEPTMONCEL</i>	Mme Elisabeth ARBEZ-CARME

ABSENTS

<u>COMMUNE</u>	<u>DELEGUES</u>
<i>CHASSAL</i>	M. Jean Paul VENET
<i>SAINT-CLAUDE</i>	M. Jacques CHEVASSUS

POUVOIRS

Elus		
M. René GELY	Ayant donné pouvoir à	Mme Michèle ROTH
M. Alain OUBIBET	Ayant donné pouvoir à	Mme Odette MOUGIN
M. Michel DUFOUR	Ayant donné pouvoir à	Mme Hélène REVERT
Mme Elisabeth ARBEZ-CARME	Ayant donné pouvoir à	Mme Françoise PÉRALTA

CONVOCATION

La séance a été convoquée le 1^{er} Septembre 2008.

ORDRE DU JOUR

- Le personnel,
- Modifications budgétaires,
- Gestion de la Trésorerie,
- Délibération concernant le CLIC,
- Les Constructions,
- Questions diverses.

SECRETAIRE DE SEANCE

Le Comité désigne Monsieur Claude FORET pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum est atteint le Président ouvre la séance

Les points suivants sont abordés :

1) **approbation du compte rendu du dernier conseil syndical**

Le compte rendu du dernier conseil syndical le 9 juin 2008 à Molinges n'a pas été joint à la convocation, le Président s'en excuse auprès des administrateurs et propose soit de prendre le temps dès maintenant d'en prendre connaissance soit reporté son approbation au prochain conseil.

Les Elus présents prennent connaissance du compte rendu et le valident.

2) **Le personnel** :

Mme TERRADES est appelée pour présenter la situation du personnel et la délibération qui en découle ainsi que les différents règlements à mettre en place.

La situation des postes unité par unité : la situation de l'effectif de chaque entité constituant le syndicat est présentée. Il en ressort une répartition en temps plein prioritairement la responsable et l'adjointe ainsi que l'auxiliaire de soins aide soignante et un nombre d'agents sociaux à temps non complet. Monsieur ECARNOT délégué de la ville de Saint-Claude considère que les temps partiels lui semblent précaires. Le Président rappelle le principe des Cantou et la base du projet : ces établissements fonctionnent 24h/24 7jours/7, le fait d'avoir des temps non complet correspond à un choix de la collectivité, souplesse de mettre en place le planning ; mais également un choix des personnels embauchés qui sont titulaires de leur poste dans la fonction publique ; ces temps non complets effectuent si besoins des heures complémentaires, en cas de besoin ils sont prioritairement sollicités et ils assurent la mutualisation inter Cantou. Il est également précisé que dans le projet c'est le personnel qui s'adapte aux résidents et non les résidents au personnel.

Il est également rappelé que la collectivité favorise au maximum la validation des acquis et prépare aux concours les personnels aide soignant, le tableau distribué aux élus résume la situation actuelle ; le Président informe le conseil syndical que dans ce tableau 3 personnes de chez SMOBY ont été embauchées, à titre d'information la collectivité Syndicat Mixte représente aujourd'hui au 12/09/2008 :

ENTITE	NOMBRE DE PERSONNE	EN EQUIVALENT TPS PLEIN	POSTE À POUVOIR	EN EQUIVALENT TPS PLEIN
Septmoncel	8	6.74	1	0.68
Molinges	10	7.89	1	1.00
Longchaumois	9	6.96		
Les Bouchoux	9	7.20	1	1.00
Les carmes	10	7.93	2	2.00
Secrétariat	8	6.65		
Sous total	54	43.37	5	4.68
Lançon 1	9	7.93	2	2.00
Lançon 2	10	8.24	2	2.00
Portage repas	3	2.04		
TOTAL	76	61.58	9	8.68

Armelle FERRAZZI ayant assuré le recrutement signale que les salaires de la territoriale sont inférieurs de 20% aux salaires pratiqués dans la fonction hospitalière et dans le privé, cette situation est donc défavorable à l'embauche des jeunes sortant par exemple d'école d'aide soignante.

a) Délibération

Mme TERRADES présente la délibération concernant la modification du tableau des effectifs- création et modification de postes.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

b) Saisine du comité technique paritaire départemental, chaque délégué a été destinataire du document, le débat porte rapidement sur les points suivant :

- Les astreintes : le sujet est sensible car nous n'avons pas institutionnalisé le recours à l'astreinte, il s'agit de situation exceptionnelle due à l'état de santé du résident ; nous ne rentrons pas dans des normes classiques.

- La permanence : nous défendons la notion de garde logée car nos établissements ne permettent pas de réaliser du travail effectif la nuit. D'autre part la dépendance de nos résidents permet d'avoir des « nuits calmes ». Au sein de la structure nous avons deux formules :

- . Soit à l'initiative d'une maîtresse de maison en accord avec l'équipe un service de nuit est mis en place, elle effectue alors 15 à 16 nuits par mois .Le reste des nuits est assuré par l'équipe des maîtresses de maison à temps non complet,

- . Soit les nuits sont partagées par l'ensemble des maîtresses de maison à temps non complet.

Chaque Cantou a adapté son fonctionnement de nuit suivant les habitudes des résidents, nous demandons avec l'accord des équipes que l'amplitude de la nuit soit de 8 heures et non de 7 heures comme indiqué au décret. Le conseil syndical souhaite également une réflexion sur l'indemnité forfaitaire de nuit qui est à 26€52 depuis le 1^{er} janvier 2001.

Certains administrateurs souhaitent également une réflexion sur la mise en place d'un service de nuit à travail effectif il semblerait que la formule donne un meilleur suivi des résidents.

- L'amplitude de la journée nous demandons une dérogation pour assurer le bon fonctionnement des équipes.

c) Le règlement intérieur du personnel

Chaque délégués a pris connaissance du règlement intérieur ; les demandes de modification portent sur le nombre d'exemplaire par Cantou : il est porté de 1 à 2 par unité. Il faut également porter au règlement dans les autorisations d'absence

3) Les modifications budgétaires

Mme CHEVASSUS présente les modifications à la demande du Président Jean-Gabriel NAST, ces modifications portent sur le budget de l'EHPAD et sur le budget du syndicat.

Elles sont approuvées à l'unanimité.

4) Gestion de la trésorerie

Le Président demande l'autorisation de placer des fonds en fonction de la trésorerie disponible et de l'origine de ces fonds (par exemple un prêt débloqué avant son utilisation pour des raisons de changement de taux d'intérêt. La délibération est votée à l'unanimité.

5) Délibération concernant le clic

La délibération du 27 février 2008 concernant la modification des statuts a été rejetée par la Préfecture du Jura cette dernière concernait la modification des statuts qui devait permettre la mise en place d'un syndicat mixte à la carte et la possibilité pour les communes et syndicats de communes non adhérents au Syndicat de nous transférer la compétence clic (centre local d'information et de coordination du Haut Jura) et permettre ainsi l'implantation du clic sur l'unité territoriale c'est-à-dire l'arrondissement de St Claude.

Dans cette première présentation nous avons fait référence au terme commune associées et communautés de communes **associées** ce qui est contraire à la loi le terme associé n'existe pas ; nous avons donc reformulé la délibération et notre second projet a été validé mais nous avons alors été informé que dans le cas d'un syndicat mixte à la carte les communes adhérentes pourrait remettre en cause le transfert de certaines compétences sans avoir besoin de passer par arrêté préfectoral ; le conseil syndical après réflexion n'a pas souhaité prendre le risque et a préféré retirer cette modification de statut ; une concertation sera organisée dans un premier temps avec notre partenaire le CCAS de la ville de St Claude puis avec la communauté Jura Sud enfin le communauté de la Grandvallière.

6) Les constructions

Un point rapide est fait sur les constructions, Bois d'Amont avance bien et un espoir d'avoir le clos couvert avant l'hiver est possible.

L'unité du Plateau du Lizon prévu sur la commune de Lavans les St Claude sera réactivée le lundi 15 septembre 2008 suite à l'obtention des places soins.

Pour la rue Auguste Lançon nous arrivons au terme du chantier.

Le Président informe le comité d'un travail en partenariat CCAS/OPH de Saint-Claude et Syndicat Mixte, une délibération sera mise en place pour le parcours résidentiel des personnes âgées, secteur ville de Saint-Claude.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

7) Questions diverses

a) Les nouveaux services

Le Vice Président Bernard HANSBERGER informe le comité d'une démarche à caractère privé de Mr et Mme NICOLLE respectivement, ces derniers se proposent de créer une société de maintien à domicile.

Certains maires ont reçu ces personnes et semblent intéressés, d'autres n'ont pas accepté la démarche.

Le Président rappelle au comité le risque de ce genre de projet et souligne que les communes ont par leur engagement au Syndicat et leur collaboration avec Prodesa déjà pallié les demandes de maintien à domicile. Il faut certes innover rapidement mais ne pas proposer n'importe quoi aux personnes âgées et/ou handicapées, une synthèse du dossier a été réalisée par Claude FORET.

Il faut débattre sur le projet de la SOSAP qui semble intéresser certains Maires du Haut Jura.

C'est un projet privé établi par Mr Olivier NICOLLE aide soignant et Mme Alexandrine NICOLLE son épouse infirmière.

Il s'agit de mettre en place des prestations de maintien à domicile en direction de personnes âgées et/ou handicapées dans le cadre d'une société d'aide à la personne ; l'argumentaire intègre la concurrence avec PROSESSA et ADMR (non implanté pour l'instant sur le secteur concerné).

Il est fait mention des communes de Lajoux, de Septmoncel et de Bellecombe.

Prodesa dans le dossier est critiqué sur la non prise en charge effective des personnes âgées du secteur au vu d'une statistique en terme de personnes âgées et/ou handicapées présentes sur le territoire et qui potentiellement auraient besoin : il s'agit d'une nuance car ce sont la présence et non le besoin d'aide qui prévaut.

Il y a par moment un mélange entre le maintien à domicile (APA/conseil général) et le SSIAD service de soins à domicile qui dépend de l'état et de la CPAM (infirmière et aide soignante).

L'argument repose sur une application stricte mais en valeur basse de la convention collective appliquée dans cet organisme et une rotation importante ainsi qu'une difficulté à recruter du personnel.

Le projet intègre une évolution d'activité allant de 2008 à 2010.

La philosophie repose sur une équipe pluridisciplinaire : aide ménagère, auxiliaire de vie, aide soignante coordonnée par un infirmière (à ce niveau le projet est intéressant si nous parlons également du médecin traitant de proximité et de l'infirmière libérale implantée).

Ce dossier doit passer au CROSMS comité régional des organisations sanitaire et médico sociale pour permettre la mise en place d'une tarification et la création des postes.

La prestation s'élève à 19 euros HT avec deux produits le Pack aide à la personne (aide soignante) et le Pack vie sociale et aide ménagère. Le taux de TVA s'élève à 5.5% soit un total TTC de 20€05.

Les éléments concernant les conventions collectives et les grilles de salaire semblent difficiles à comprendre, il n'y a pas non plus de réflexion sur le problème des déplacements.

Qu'elle position devra adopter le comité syndical vis-à-vis de ce dossier

b) Les noms des Cantou

Où en est la négociation? (avec la famille du docteur FLEURIEL) après un contact téléphonique un courrier sera envoyé aux filles du Docteur FLEURIEL pour l'accord éventuel de baptiser l'ensemble de la rue Auguste Lançon du nom du Docteur FLEURIEL.

c) Ouverture d'une réflexion sur la recherche de nouveaux bureaux administratifs.

Devant le développement des services le Président Jean-Gabriel NAST demande aux membres du comité syndical d'entamer une recherche de locaux plus grands que le 11 rue du Miroir.